Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-027-2016-12

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS

IDF-2016-12-12-008 - Arrêté de subdélégation de signature de Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires (4 pages) Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2016-12-16-002 - Subdélégation OS CP 2016-1527 (34 pages) Page 8

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

IDF-2016-12-16-005 - arrêté portant réquisition de locaux sis 13 rue Tandou à Paris 75019 (3 pages) Page 43

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-12-15-013 - Arrêté organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris du jeudi 22 décembre 2016 au dimanche 25 décembre 2016 inclus (2 pages) Page 47

Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS

IDF-2016-12-12-008

Arrêté de subdélégation de signature de Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITIENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE n°16-003 du 23 novembre 2016
portant subdélégation de signature du directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1er novembre 2016 ;

.../...

Vu l'arrêté du directeur de l'administration pénitentiaire du 23 novembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 en date du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

ARRETE

Article 1er

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André SANCHEZ, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Annick REVOL-PICOLLET, conseillère d'administration, secrétaire générale
- Madame Agnès CORNET, épouse WACQUEZ, attachée d'administration,
- Madame Marie DIAS, épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Madame Hervé GAY, secrétaire administratif,
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative,
- Madame Agnès BUON, secrétaire administrative
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,
- Monsieur Stéphane LECOEUR, attaché d'administration
- Madame Nadia TACQUENIERE, capitaine pénitentiaire,
- Monsieur Dominique CORCOSTEGUI, directeur hors classe des services pénitentiaires

pour :

- tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 2

Subdélégation est également donnée à :

Madame Agnès ROBIN	directrice des services pénitentiaires	CSL Paris la Santé
Monsieur Bruno BRIAND	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur Pascal BRUNEAU	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Madame Nathalie CATALDO	directeur des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
Madame Arnaud SOLERANSKI	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP REAU
Madame Audrey CHARLES	attachée d'administration	CP REAU
Monsieur Philippe MARTIN	commandant pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Fabrice DEL-REY	premier surveillant	CSL Melun
Monsieur André BRETON	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Monsieur Jean Christophe LAGRANGE	directeur des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Ghislaine ROZENFARB	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Nadine VILOSA	attachée d'administration	MA des Yvelines
Madame Elise THEVENY	directrice des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Nadia DALDALIAN	attachée d'administration	MC Poissy

.../...

Madame Nathalie JAFFRE	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Gilles GRAS	directeur des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Franck RIVIERE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Isabelle BRIZARD	directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Christine COLLINET	attachée principale d'administration	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Rémi LAVERGNE	major pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Jimmy DELISTE	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Yvan GOMBERT	directeur des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration	MA des Hauts de Seine
Monsieur Léa POPLIN	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Chantal REBILLARD	attachée d'administration	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	premier surveillant	CSL Gagny
Monsieur Philippe OBLIGIS	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Melisa ROUSSEAU	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Souad BENCHINOUN	directrice des services pénitentiaires	QPA Villejuif
Monsieur Olivier REILLON	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Monsieur Yves FEUILLERAT	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Monsieur Guillaume GRAS	directeur des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET épouse BOITEUX	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
Monsieur Patrick MADIGOU	directeur fonctionnel d'insertion et de probation	SPIP 75
Monsieur Hubert GOURDET	directeur d'insertion et de probation	SPIP 75
Madame Horia SELKIM	attachée d'administration	SPIP 75
Monsieur Yannick LE MEUR	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation HC	SPIP 77
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion de probation	SPIP 77
Madame Laure BLAISE-LYON	attachée d'administration	SPIP 77
Monsieur François TOUTAIN	directeur pénitentiaire d'insertion de probation HC	SPIP 78
Madame Bathylde GROH	directrice pénitentiaire d'insertion de probation	SPIP 78
Madame Nelly OLIVEIRA	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Sandrine ROSSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Emmeline ROGER épouse TRANAKIDIS	attachée principale d'administration	SPIP 91
Monsieur Alain FAJER	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Annie MUGNIER-POLLET épouse CRESSANT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Monsieur Ahmed BELMOSTEFA	attaché d'administration	SPIP 92
Madame Nicole LAVERGE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Marie Rolande MARTINS	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation HC	SPIP 93
Madame Dominique PERRAULT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Delphine DUBURCH	attachée d'administration	SPIP 93
Madame Marie DEYTS	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation HC	SPIP 94
Madame Virginie NOUAILLES	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Delphine TREIS	attachée d'administration	SPIP 94
Monsieur Boujemaa ARSAFI	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation HC	SPIP 95
Monsieur Claude BISCHOFF	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Françoise POCH-CREMON	attachée d'administration	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Procès verbaux d'installation ;
- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
- Les congés maternités et paternités ;

.../...

- Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET ;
- Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité ;
- Les décisions de demi-traitement ;
- Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales ;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

Article 3

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 12 décembre 2016
Le Directeur Interrégional
Des Services Pénitentiaires de Paris,

Laurent RIDEL

Le Directeur Interrégional
des Services Pénitentiaires de PARIS

Laurent RIDEL

DISP
3, avenue de la Division Leclerc
B. P. 103 – 94267 FRESNES Cedex
Téléphone : 01 46 15 91 00
Télécopie : 01 47 02 25 40

Direction régionale et interdépartementale de l’équipement et de l’aménagement

IDF-2016-12-16-002

Subdélégation OS CP 2016-1527

subdélégation du DRIEA à ses collaborateurs, en matière d'ordonnancement secondaire et commande publique

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE-DE-FRANCE

Décision DRIEA Île-de-France n° 2016-1527
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de commande publique

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement
et de l'aménagement Île-de-France

Vu le code des marchés publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-005 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0009 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 6,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015099-0007 du 9 avril 2015 du préfet de Paris portant délégation à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2016-58 du 5 septembre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°16-3183 du 7 octobre 2016 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°014/4917 du 8 avril 2014 modifié portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n°14/PCAD/116 en date du 1er septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2015237-0015 du 25 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n°16-061 du 2 mai 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 1er janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IF n° 2015-1-1543 du 16 décembre 2015 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1 – SUPPLEANCE

Une suppléance est accordée à M. Igor KISSELEFF, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts, qui signera, en cas d'absence prolongée de M. Gilles LEBLANC, tous les arrêtés, décisions et pièces relevant des attributions de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, notamment dans les domaines et programmes énoncés à l'article 2 de la présente décision.

ARTICLE 2 – DIRECTION

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Sylvain LEFOYER, à M. Daniel MORLON et à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, ainsi que dans la limite de ses attributions et compétences à Mme Bénédicte BRINI, attachée principale d'administration de l'État, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation par intérim pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n°135) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, directeurs adjoints, à M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports, à M. Daniel MORLON, directeur adjoint chargé d'organiser les interfaces avec la métropole du Grand-Paris et à Mme Isabelle DERVILLE, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durables :

- à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes,

- pour les programmes sus-visés du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie, ainsi que pour les programmes suivants du ministère de l'Économie et des Finances :

  - « Fonction publique » (n° 148)
  - « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
  - « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
  - ainsi que le programme du Premier ministre : « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015,

3. Subdélégation de signature est également donnée à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Daniel MORLON, à Mme Isabelle DERVILLE, directeurs adjoints, et à M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint et chef du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres, en matière de travaux, fournitures, études et services.

ARTICLE 3 – CABINET

1. Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication),

Subdélégation de signature est donnée, en matière d'ordonnancement secondaire, à :

– Mme Nadia BELLIL, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, directrice de Cabinet,
– Mme Stéphanie CARVALHEIRO, personnel non titulaire de catégorie A, directrice du service communication,
– M. Robin LEROY, attaché principal d'administration de l'État, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF),

pour signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses ;

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées dans le présent article, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 4 – DIRECTION DES ROUTES ILE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :
- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et éducation routières » (n°207),

Subdélégation de signature est donnée à Mme Sophie MANGIANTE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, directrice-adjointe des routes Île-de-France, pour signer :

- dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

SOUS-ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à Mme Nathalie DEGRYSE, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des politiques routières (DPR), et son adjoint, M. Stéphane GOUDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État,
- Mme Pauline METIVIER, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département exploitation et technologies (DET), et ses adjoints, M. Pierre-Baptiste DELPUECH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts et M. Stéphane RIGOBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romary BOUTOT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et son adjoint, M. Frédéric CAUVIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- Mme Estelle DESARNAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et son adjointe, Mme Sandrine CRISCIONE, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Julien THOMAS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et son adjoint, M. Vivien ISOARD,
- M. Thibaud DELVINCOURT, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, responsable de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et son adjoint, M. Étienne HUBERT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
  - M. Marc IDALGO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau de gestion et M. Franck PINCON, technicien supérieur du développement durable, chargé des achats régionaux ;

- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
  - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers
  - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
  - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
  - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
  - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure en chef du développement durable,
  - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
  - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
  - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR,
  - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
  - M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
  - M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative par intérim jusqu'au 15 septembre 2016, et son adjoint par intérim, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure,

responsable de la cellule gestion-marchés ;

- M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la route jusqu'au 15 septembre 2016, et son adjoint, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable ;
- M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable ;
- M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre, et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local ;
- Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
- M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
  - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, et son adjointe, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
  - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
  - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord , et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
  - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord par intérim.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Jérôme WEYD, responsable du SEER,	Nathalie DEGRYSE, adjointe au responsable du	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
adjoint au directeur des routes Île-de-France	SEER		
Claude STREITH, responsable du DPR	M. Stéphane GOUDEAU, responsable adjoint du DPR	Travaux	206.000€ 130.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Pauline METIVIER, responsable du DET	Pierre-Baptiste DELPUECH et Stéphane RIGOBERT, responsables adjoints du DET	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Romary BOUTOT, responsable de l'AGER Est	Frédéric CAUVIN, responsable adjoint de l'AGER Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Estelle DESARNAUD, responsable de l'AGER Sud	Sandrine CRISCIONE, responsable adjointe de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Julien THOMAS, responsable de l'AGER Ouest	Vivien ISOARD, responsable adjoint de l'AGER Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Thibaud DELVINCOURT, responsable de l'AGER Nord	Étienne HUBERT, responsable adjoint de l'AGER Nord	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jérôme WEYD et à Mme Nathalie DEGRYSE à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
  - M. Marc IDALGO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau de gestion et M. Franck PINCON, technicien supérieur principal du développement durable, chargé des achats régionaux,

- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
  - M. Frédéric GRENOT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité coordination du trafic et information routière, et son adjoint, M. Marc KOENIG, ouvrier des parcs et ateliers,
  - M. Romain REMESY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et son adjoint, M. Marc RIVIERE, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Olivier GUFFLET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'unité informatique et réseaux centraux, et son adjoint, M. David QUINTANS, ouvrier des parcs et ateliers,
  - M. Grégory MARTIN, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et son adjoint, M. Emmanuel MINGOT, technicien supérieur en chef du développement durable,

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
  - M. Fabrice POILVERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du BGAR Est, et son adjointe, Mme Claudine GALLACCIO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle,
  - M. Pierre FONTANIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Champigny-sur-Marne, et son adjointe, Mme Doriane THOREAU, technicienne supérieure du développement durable,
  - M. Jean-Pierre BONDUAEUX, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable de l'UER de Brie-Comte-Robert,
  - M. Laurent ROBERT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et ses adjoints, M. Laurent MOUSSEUX, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
  - M. Christian LABILLE, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du BGAR Sud,
  - M. Nicolas LE BAIL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Orsay-Villabé, et ses adjoints, M. Michel THIAUDIERE, ouvrier des parcs et ateliers, et M. Michel GILLET, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Martial DUMONT, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de l'UER de Chevilly-Larue, et son adjoint, M. Fernando CASTRO, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Marc ELOY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de

contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et ses adjoints, M. Robert TOUATI, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,

- M. Sylvain MAGRI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la flotte Sud ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
  - M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion administrative (BGA) Ouest par intérim jusqu'au 15 septembre 2016, son adjoint par interim, M. Dominique LE DUFF, technicien supérieur principal du développement durable, et Mme Naima DAHMANI, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable de la cellule gestion-marchés
  - M. Jean-Marc NAUDE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de gestion de la route Ouest jusqu'au 15 septembre 2016, et son adjoint, M. Dominique LE DUFF,
  - M. Julien MENOTTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Boulogne-Billancourt, et son adjointe, Mme Marine BIRAS, technicienne supérieure principale du développement durable,
  - M. Frédéric CARLIER, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'UER de Nanterre et son adjointe, Mme Catherine CHAUVET, personnel non titulaire sous règlement intérieur local,
  - Mme Myriam SAIDI, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Jouy-en-Josas, et son adjoint, M. Alexandre BONNEAU, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Benjamin MOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et ses adjoints, M. Silvère RAYNAUD, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
  - M. Patrick DEBAILLEUX, ouvrier des parcs et ateliers, responsable du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;

- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
  - M. Marc-Antoine VILATTE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, et son adjointe, Mme Marie-George CLAIRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
  - M. Marc-Antoine BARTHE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER d'Eragny, et son adjointe, Mme Lada BUTKOVIC, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
  - M. Tarik TOUGHRAI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'UER de Saint-Denis et son adjoint, M. Jean-Willem LALLEMAND, technicien supérieur en chef du développement durable,
  - M. Hassan BELKACEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et ses adjoints, M. Philippe THULLIER, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, ouvrier des parcs et ateliers, chargé de la maintenance,
  - M. Jean-Luc DUBUIS, ouvrier des parcs et ateliers, responsable de la cellule gestion de flotte Nord par intérim, et son adjoint par intérim, M. Jean-Luc DI-MEO, ouvrier des parcs et ateliers.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203) :

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent BAUDET, personnel non titulaire sous règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle, responsable du département de modernisation des équipements et tunnels, (DMET), et son adjoint, M. Arnaud GUILLÉ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts,
- M. Laurent ROBERT, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest et son adjoint, M. Sylvain GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- Mme Dominique BERTHON, ingénieure des ponts des eaux et des forêts, responsable du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et son adjoint, M. Daniel de MATTEIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État,
- Mme Sylvie BLANC, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, et son adjoint, M. Jean-Baptiste MOTTE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents cités dans le présent point 2 du paragraphe 1.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau programmation, gestion et ordonnancement (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Eric DEBARLE,		Travaux	3.000.000€

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
responsable du SMR, adjoint au directeur des routes		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, responsable du DMET	Arnaud GUILLÉ, responsable adjoint du DMET	Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, responsable du DMR Sud-Ouest	Sylvain GERARD, responsable adjoint du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Dominique BERTHON, responsable du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, responsable adjoint du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Sylvie BLANC, responsable du DMR Nord-Ouest	Jean-Baptiste MOTTE, responsable adjoint du DMR Nord-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agréments de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le

montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
  - M. Nicolas PITOUT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Vincent FARDEAU, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Florian CHASSAGNE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Thomas LESURQUE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Nathan TAVERNIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Julien AUDRAIN, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations à compter du 1er octobre 2016 ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
  - M. Roger BLAIZE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
  - Mme Pauline SALVARY, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - Mme Sadia KHELIFI, ingénieure d'études et de fabrication, responsable d'opérations,
  - M. Jérôme MINVIELLE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Mathias HENNEBOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
  - M. Laurent NICOLE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
  - M. Stéphane CHEVROT, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - Mme Anne-Laure DUSART, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - Mme Céline BODENES, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Mathieu DURAND, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
  - M. Ludovic MARECHAL, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - M. Rolin MARQUES, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable d'opérations,
  - M. Pierre GAUTHIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - Mme Béatrice TRINQUIER, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;
  - M. Sébastien VINCETTI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable d'opérations,
  - Mme Emmanuelle LE ROY, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable d'opérations ;

- **pour le bureau des affaires foncières :**
  - Mme Patricia RADJOU, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau des affaires foncières, et Mme Lila DIOUF, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, adjointe à la responsable du bureau des affaires foncières.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim, et son adjoint, M. Serge CRISCIONE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pauline CHONÉ, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département d'ingénierie Est (DIE), et son adjoint, M. Jean-François TARISTAS, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Romain ALLAIN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département ingénierie Ouest (DIO), et son adjointe, Mme Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État,
- M. Pierre PEYRAC, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et son adjoint, M. Guillaume DAMIEN, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Gwenaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du DISE,
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres en montant HT	
Christophe GAMET, responsable du SIMEER, adjoint au directeur des routes		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €
Romain ALLAIN responsable du DISE par intérim	Serge CRISCIONE, responsable adjoint du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pauline CHONÉ, responsable du DIE	Jean-François TARISTAS, responsable adjoint du DIE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Romain ALLAIN, responsable du DIO	Marion ESCARGUEIL-RAYNAUD, responsable adjointe du DIO	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pierre PEYRAC, responsable du DIOA	Guillaume DAMIEN, responsable adjointe du DIOA	Travaux	206 000€
		Fournitures, études et services	130 000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agréments de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Gwénaëlle COSMAO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO),
- Mme Nathalie MEIMOUN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
– " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
– « Infrastructures et services de transport » (n°203)
– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

-M.Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP,
-M. Mamdouh ABBARA, ingénieur des mines, adjoint au responsable du SCEP.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
M. Nicolas OSOUF, responsable du SCEP	M. Mamdouh ABBARA, adjoint au responsable du SCEP	Études et services	125.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières" (n°723)

Pour ces trois programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves APPERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service aménagement, et ses adjoints :
  M. Florent HEBERT, architecte urbaniste de l'État,
  M. Eric GALMOT, architecte urbaniste de l'État.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Pierre-Yves APPERT, responsable du service aménagement	Florent HEBERT, Eric GALMOT, adjoints au responsable du service aménagement	Études et services	125.000 €

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203),
– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Arnaud CROLAIS, ingénieur des ponts, eaux et forêts, responsable du service « politique des transports », et
- M. Julien GIVORD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de projet,
- M. Christophe MASCITTI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département des transports urbains,
- M. Florent FACQ, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Arnaud CROLAIS, responsable du SPOT	Julien GIVORD, chef de projet,	Études et services	125.000€
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains Florent FACQ, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Arnaud CROLAIS, pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217) ;

b - Le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative : « sports » (n°219) ;

c - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- ainsi que sur le programme du Premier ministre « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333),

Pour ces trois derniers programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

d - Les conventions de mandat avec la Région Île-de-France suivantes :

-convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
-conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
-convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
-convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
-convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt.

2. Subdélégation de signature du présent paragraphe est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences, à M. Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service bâtiment durable et éco-construction (SBDEC).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation est donnée, pour signer dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement, les décomptes de rémunération et les propositions de titres de perception, la vérification du service fait, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents suivants :

- **Pour le SBDEC – DSI et QDD :**

  - M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC ,

- Mme Frédérique REMMY, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du département stratégie immobilière
- M. François BOURGEOIS, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission matériaux au Département qualité développement durable (QDD),
- M. Gwenolé LEROUX, ingénieur des mines, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au Département Qualité développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Yvan PERROUX, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission bâtiment tertiaire au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- Mme Véronique GONTHIER, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du pôle Observatoire du bâtiment au Département Qualité Développement Durable,
- M. Pierre BONNEMAYRE, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du pôle politique immobilière de l'État au Département Stratégie Immobilière (DSI),

- **Pour le département conduite de projets du SBDEC,** la même subdélégation de signature est accordée, dans les conditions du présent paragraphe, à :

  – M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC et son adjointe, Mme Evelyne GUERTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
  - M Kamel GANNOUNI, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable par intérim du département conduite de projet, et responsable du pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Jean-François LATGER, responsable du SBDEC	Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC, Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière	Travaux	300.000€
		Études et services	125.000€
Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC,		Travaux, Études et services	90.000€
–			

–Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière		Travaux, Études et services	90.000€
Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CP PIE94	Evelyne GUERTON, adjointe au pôle SFM M. Rémi CHEYMOL, adjoint au pôle CPPIE 92 Laurence ROUSSEL, adjointe à CPPIE 94	Travaux, Études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au paragraphe 2.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, et, en l'absence prolongée de M. Jean-François LATGER, à M. Vincent PAVARD pour signer, dans la limite de leurs attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au présent paragraphe 2-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au paragraphe 2-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation, à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'Etat, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au responsable du SBDEC.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 2-1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service du

Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC) et à M. Vincent PAVARD, architecte urbaniste de l'État, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC :

- dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
  - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
  - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
  - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
- quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour :
  - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière.

ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)
– « Sécurité et éducation routières » (n°207) :

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

– M. Jean-Philippe LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports,
– M. Didier BEAURAIN, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, responsable du département régulation des transports routiers,
– M. Julien PONTON, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du département de la sécurité des transports collectifs,

– M. Arnaud DEMAY, attaché principal d'administration de l'État, responsable du département de la sécurité des transports fluviaux,
– Mme Renée CARRIO, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département sécurité, éducation et circulation routière.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Sylvain LEFOYER	Jean-Philippe LANET, Julien PONTON	Travaux, études et services	90.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions, à M. Jean-Philippe

LANET, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service sécurité des transports, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence, aux personnes suivantes:

- M. Moussa BELOUASSAA, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi de la gestion,
- M. David RECOQUILLON, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au responsable du département régulation des transports routiers, et responsable du bureau coordination et suivi du contrôle,
- M.Jean-Pierre OLIVE, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, et adjoint au responsable du département sécurité, éducation et circulation routières,
- Mme Élisabeth POUGET, ingénieure des travaux publics de l'État, adjointe au responsable du département sécurité des transports collectifs,
- M. Guillaume GORGES, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au responsable du département sécurité des transports fluviaux,
- Mme Élodie LE RHUN, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n° 2 au département régulation des transports routiers,
- M. Jacques LAURENT, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,
- M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000 € à :

– M. Cédric LOESCHER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau sécurité routière au département sécurité, éducation et circulation routières, au service sécurité des transports.

ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a- Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et éducation routières » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI) :
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),

Pour les trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, secrétaire générale, et aux agents ci-après désignés :

- M. Patrick FILY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général adjoint,
- M. Gaspard LELEU, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général délégué DiRIF

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et son adjointe, Mme Sandra REINETTE, technicienne supérieure principale du développement durable,
- Mme Frédérique TOUSSAINT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des effectifs et des ressources humaines, -
- Mme Laure GUENDON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, chargée d'études budget-finances,
- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Stéphanie DIETTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique au secrétariat général délégué,
- Mme Marie-Christine LEVASSEUR, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des archives et de la documentation.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau du budget, et à M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF, à l'effet de signer, en application du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance liquide et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense, aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,

- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière ;

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

– Mme Martine DORILLEAU, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
– Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle financier,
– Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Catherine CLERC, SG DRIEA	Patrick FILY, SG adjoint	Travaux	300.000 €
		Fournitures, études et services	125.000 €
Gaspard LELEU, SG délégué DiRIF		Travaux	300 000 €
		Fournitures, études et services	125 000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine CLERC, conseillère d'administration du développement et de l'aménagement durables, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Claude GRUMELART, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle, responsable du bureau logistique et informatique, à Mme Nadège CASALIS, secrétaire d'administration et de contrôle de classe normale, responsable du pole technique et à M. Philippe SAUVESTRE, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du pole informatique au secrétariat général de la DiRIF, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 20.000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et son adjointe Mme Corinne DENIS, technicienne supérieure en chef du développement durable,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, personnel non titulaire de catégorie A, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice POINTREAU, technicien supérieur principal du développement durable, responsable de l'unité service à l'usager ;

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

– Mme Martine DORILLEAU, attachée principale d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources humaines (BRH),
– Mme Évelyne BROQUIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
– Mme Sylvie GAYRARD, personnel non titulaire de catégorie A, responsable du bureau des affaires juridiques,
- Mme Sandrine FLORENTINY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable, responsable du pôle financier,
– Mme Béatrice RAMASSAMY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle formation du BRH.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Sébastien BARBIER, attaché d'administration de l'État, responsable du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Catherine-Anne DURANTON, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable par intérim du bureau des marchés au secrétariat général.

ARTICLE 11 – UNITES DEPARTEMENTALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE DEPARTEMENTALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– «Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
– " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
– « Infrastructures et services de transport » (n°203)
– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c – Le programme du Premier ministre.- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n°2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

– M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil hors classe, directeur de l'unité départementale pour Paris,
– M. Olivier MOURAREAU, architecte urbaniste en chef de l'État, responsable du service aménagement durable et connaissance des territoires,
– Mme Laurence CACHEUX, attachée d'administration hors classe de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,
– Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, attachée principale d'administration de l'État, responsable du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

– Mme Nathalie SIMON, attachée d'administration de l'État, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE DEPARTEMENTALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

– « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)

– " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
– « Infrastructures et services de transport » (n°203)
– « Sécurité et éducation routières » (n°207)
– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :
– « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
– « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333),

Pour ces trois derniers programmes ((b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

– M. François DUBOIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
– Mme Amélie COANTIC, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,
– M. Anthony JEANNE, attaché principal d'administration, responsable du service sécurité, éducation routière,
– M. Thomas WELSCH, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service urbanisme et bâtiments durables,
– M. Michaël PREVOST, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint au responsable du service urbanisme et bâtiments durables,
– M. Xavier FOUQUART, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service planification et aménagement durables,
– Mme Véronique MONSENEGO, architecte urbaniste de l'État, adjointe au responsable du service planification et aménagement durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

– M. Ludovic CADET, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la mission d'appui au pilotage local.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas	Passation et exécution de marchés et

	d'absence ou d'empêchement	accords cadres en montant HT	
François DUBOIS	Amélie COANTIC, Anthony JEANNE, Ludovic CADET	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE DEPARTEMENTALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

– « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
– " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
– « Infrastructures et services de transport » (n°203)
– « Sécurité et éducation routières » (n°207)
– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :
– « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
– « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis
- M. André COUBLE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale de la Seine-saint-Denis
- Mme Florence MONFORT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire, et son adjoint,
M. Pierre BAYLE, attaché principal d'administration de l'État,
- M. Christian SONJON, conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables, responsable du service circulation et sécurité routière, et son adjointe,
Mme Isabelle MERCIER, attachée d'administration de l'État,
- Mme Émilie NAHON, ingénieure en cheffe des ponts, des eaux et des forêts, responsable du service aménagement et développement du territoire, et son adjoint,
M. Fabien DOISNE, architecte urbaniste de l'État.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les

arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Magali PROT, attachée d'administration de l'État, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense :

– M. Jean-Louis SANTONI, technicien supérieur en chef du développement durable, responsable de la cellule logistique.

Paragraphe 2 – Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

–

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres, en montant HT	
Fabrice LEVASSORT	André COUBLE, Christian SONJON	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €
	Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE DEPARTEMENTALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

La subdélégation de signature du présent paragraphe porte sur :

a - Les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

– « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
– " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
– « Infrastructures et services de transport » (n°203)
– « Sécurité et éducation routières » (n°207)
– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

b - Les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

– « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
– « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

c - Le programme du Premier ministre, « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333).

Pour ces trois derniers programmes (b et c), toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire

l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France, en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- M. Patrice MORICEAU, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur-adjoint de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Mme Corinne ROY-CAMPS, architecte urbaniste de l'État, responsable du service de la planification et de l'aménagement durables,
- M. Alain MAHUTEAU, délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière, responsable du service circulation et sécurité routières,
- M. Sébastien GORLIN, administrateur civil, responsable du service urbanisme et bâtiment durables.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

– Mme Catherine LINCA, personnel non titulaire sous règlement intérieur local hors catégorie, responsable du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces relatives à la constatation de la dépense à M. Didier RIVIERE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, responsable du pôle technique, immobilier et logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Pierre-Julien EYMARD	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€
	Didier RIVIERE	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

1. Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

– « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 1er groupe, responsable du centre support régional, et à Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État de 2ème groupe, adjointe à la responsable du centre support régional, à Mme Fanny DELEMOTTE, attachée principale d'administration de l'État, responsable du département ressources humaines et à Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du département comptabilité achats, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

2. Pour les programmes dont le CSR a la charge dans le cadre de la délégation de gestion, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, responsable du centre support régional,
– Mme Élisabeth BOULEZ, ingénieure en chef des travaux publics de l'État, adjointe à la responsable du centre support régional,
– Mme Cécile BRIAND, administratrice civile, responsable du CPCM,
– Mme Déolinda XAVIER, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, responsable d'unité,
– M. Laurent GUIBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité,
– Mme Catherine CHARBONNIER, technicienne supérieure en chef du développement durable, responsable d'unité,
– Mme Lydie COSTECHAREYRE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
– M. Michel YVERT, adjoint administratif principal, valideur,
- Mme Sonia DOUX, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure , valideur,
– Mme Gaby BOISSARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
– M. Christian URBINO, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
– Mme Lætitia DI MARCO, adjointe administrative, valideur,
– M. Sandy COPPIN, adjointe administrative, valideur,
– Mme Nathalie MARDELLE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, valideur,
– M. Richard LOIR, adjoint administratif, valideur,
– M. Stéphane NICOLAS, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
– M. Franck PROTHIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
– Mme Irénée RENE-AUBIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale, valideur,
– Mme Nadine CHASSIGNOL, adjointe administrative, valideur,
– Mme Ghizlaine EL AKROUCHE, adjointe administrative, valideur,
– Mme Sylvie LAPORTE, adjointe administrative principale, valideur,
– Mme Souriya BOUKHELLOUF, adjointe administrative, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

– Mme Sylvie CARIO, adjointe administrative principale,
– Mme Sylvie CHALBOT, adjointe administrative,
– Mme Madaleina DA-CUNHA-PAIXAO, adjointe administrative,
– Mme Laurence DEMERY, adjointe administrative,
– Mme Lætitia DUPRAT, adjointe administrative,
– M. Édouard LHERMITTE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
– Mme Irène LUN, adjointe administrative,
– M. Didier MARTIN, adjoint administratif principal,
– Mme Véronique NOUVEAU, personnel non titulaire de catégorie C,
– Mme Cinthia PIERRE-LOUIS, adjointe administrative,
– Mme Odile TEROSIET, adjointe administrative principale,
– Mme Maryse GUILBERT, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale,
– Mme Nathalie RODRIGUES, adjointe administrative,
- Mme Valérie VLUGGENS, adjointe administrative,
– M. Alain RENOVAT, adjoint administratif,
- Mme Marie-Claude GENEVRIERE, adjointe administrative,
- Mme El Khiyatia HAMZI, adjointe administrative.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres en montant HT	
Florence VILLARET responsable du CSR	Élisabeth BOULEZ Fanny DELEMOTTE Dominique CUEFF Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES Thierry GAILLARD	Fournitures, études et services	90.000€

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégataires en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser, par décision formalisée, leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

-les ordres de réquisition du comptable public,
-les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
-les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les directeurs cités à l'article 1er présenteront, une fois par an, un bilan de l'exercice des subdélégations de signature pratiquées par leurs services respectifs.

La décision DRIEA Île-de-France n° 2016-1233 du 12 septembre 2016, portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique, est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 16 DEC. 2016

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Gilles LEBLANC

34

Direction régionale et interdépartementale de l’hébergement et du logement - Unité territoriale de Paris

IDF-2016-12-16-005

arrêté portant réquisition de locaux sis 13 rue Tandou à Paris 75019

Les locaux de la Ville de Paris situés 13 rue Tandou à Paris 75019 sont réquisitionnés du 16 décembre 2016 au 2 janvier 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

ARRETE N°

portant réquisition de locaux

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 ;

Considérant l'arrivée massive de demandeurs d'asile ou réfugiés sur la commune de Paris ;

Considérant que dans le cadre du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile, il y a lieu de prendre toutes dispositions utiles pour un hébergement dans des conditions décentes et dignes ;

Considérant que l'offre actuelle en places d'hébergement ne suffit pas à répondre à cet afflux massif ;

Considérant qu'au vu de l'urgence de la situation, le recours à la réquisition de locaux s'impose afin de prévenir tout trouble éventuel au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publique ;

Considérant que la Ville de Paris détient des locaux sis 13 rue Tandou dans le 19e arrondissement pouvant remplir immédiatement les conditions d'un hébergement digne pour ces populations ;

Considérant que, compte tenu de l'ensemble de ces circonstances, le Préfet est fondé à mettre en oeuvre le pouvoir qu'il tient de l'article L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales.

ARRETE

Article 1 : Les locaux sis 13 rue Tandou dans le 19e arrondissement appartenant à la Ville de Paris et désignés en annexe I du présent arrêté sont réquisitionnés.

Article 2 : Les locaux désignés en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés à compter du 16 décembre 2016 et jusqu'au 2 janvier 2017.

Article 3 : La Ville de Paris sera indemnisée dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté.
Les modalités opérationnelles feront l'objet d'une convention entre les services de l'Etat et l'association Aurore.

Article 4 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site internet de la préfecture : www.ile-de-france.gouv.fr.

Paris, le 16 DEC. 2016

la préfète, secrétaire générale
de la préfecture de la région d'Ile de France
préfecture de Paris

Sophie BROCAS

ANNEXE

Désignation des locaux requis

Commune : Paris 19 ème
Rue : rue Tandou
N° : 13

Description : gymnase équipé de sanitaires (douches et toilettes).

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-12-15-013

Arrêté organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris du jeudi 22 décembre 2016 au dimanche 25 décembre 2016 inclus

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
PMM/SC/BCR

ARRÊTÉ
organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris du jeudi 22 décembre 2016 au dimanche 25 décembre 2016 inclus

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Île-de-France ;

VU le décret du 8 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la Seine-Saint-Denis ;

VU l'arrêté préfectoral n°IDF-024-2016-08 du 22 août 2016 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

CONSIDERANT l'absence simultanée du jeudi 22 décembre 2016 au dimanche 25 décembre 2016 inclus du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

SUR proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE :

Article 1er

La suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est assurée du jeudi 22 décembre 2016 au dimanche 25 décembre 2016 inclus par Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la Seine-Saint-Denis.

5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00 Adresse internet : www.ile-de-france.gouv.fr

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le préfet de la Seine-Saint-Denis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 15 DEC. 2016

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

Jean-François CARENCO